



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

AVIS

ENQUETE PUBLIQUE n° EP_SB24/02

du 08/08/2024 au 07/09/2024

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

Il sera ouvert du **08/08/2024** au **07/09/2024** une enquête publique sur les demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines désignées sur le (s) feuillet (s) ci-joints .

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'oppositions contre les projets ci-après ou à faire des observations à leur sujet devront les consigner, pendant la durée de l'enquête, sur le cahier mis à la disposition du public dans :

- _ Les mairies de CREHEN, FREHEL, HILLION, LAMBALLE-ARMOR, MATIGNON, PLEBOULLE, PLEVENON, SAINT-CAST-LE-GUILDON, SAINT-JACUT-DE-LA-MER ;
- _ Les locaux de la délégation à la mer et au littoral de Saint-Brieuc et Paimpol.

Les demandes concurrentes visant tout ou partie de chaque emplacement en cause devront être établies dans les formes réglementaires et parvenir au plus tard le 07 septembre 2024 auprès de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor

Arrête la présente liste à 6 demandes.

Fait à Saint-Brieuc le 22/07/2024
Pour le directeur départemental des
territoires et de la mer
le technicien en charge des cultures
marines

Sébastien GOMEZ



Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256 – 22022 SAINT-BRIEUC Cedex
Adresse géographique du site :
2 rue du docteur Montjarret – BP94 – 22500 PAIMPOL Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30

Saint-Brieuc, le 22/07/2024

Service aménagement mer et littoral / Unité cultures marines

Affaire suivie par : Sébastien GOMEZ

Tél : 07-64-61-61-83

ddtm-dml-samel-ucm@cotes-darmor.gouv.fr

Objet : Enquête publique n° EP_SB24/02

Référence : Article R923-25 du Code rural et de la pêche maritime

P. J. : Avis d'enquête, Cahier d'enquête, Plans des projets

Madame Le Maire, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer de l'organisation d'une enquête publique qui se déroulera en application de l'article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime.

À ce titre, je vous fais parvenir

- Un avis d'enquête, pour affichage en votre mairie pendant 30 jours, du 08/08/2024 au 07/09/2024, soit 15 jours d'enquête proprement dite, précédée de 15 jours d'affichage.
- Un cahier d'enquête, pour y consigner les observations éventuelles,
- Les plans des projets concernant votre commune.

Les demandes concurrentes peuvent être déposées au service Cultures Marines de la Direction départementale des territoires et de la mer DDTM de Saint-Brieuc pendant les 15 jours de l'affichage et les 10 premiers jours de l'enquête.

Les documents relatifs à ces projets sont consultables auprès du service Cultures Marines de la DDTM de Saint-Brieuc pendant toute la durée de l'enquête.

A l'expiration de la période d'enquête, le 07/09/2024, vous voudrez bien me retourner, sous quinze jours, le cahier d'observations arrêté et signé, auquel pourra être joint, si vous le jugez utile, l'avis du Conseil Municipal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,
le technicien en charge des cultures marines
Sébastien GOMEZ

Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256 – 22022 SAINT-BRIEUC Cedex
Adresse géographique du site :
2 rue du docteur Montjarret – BP94 – 22500 PAIMPOL Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr



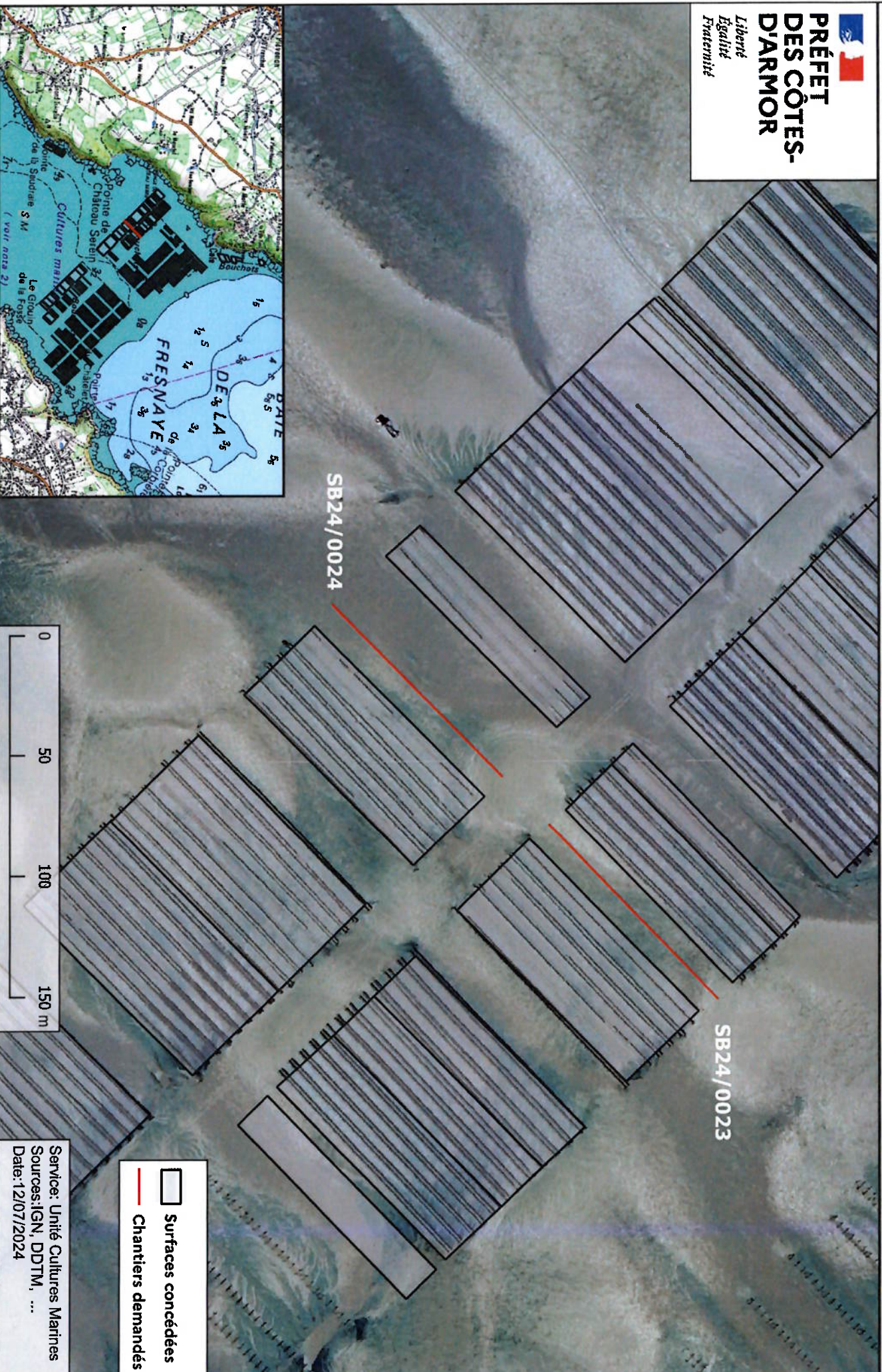
Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Demandes de création de chantiers à naissain n°SB24/0023 et n°SB24/0024
Demandeur : LES MERVEILLES DU CAP



- Surfaces concédées
- Chantiers demandés

Service: Unité Cultures Marines
Sources:IGN, DDTM, ...
Date:12/07/2024

ENQUÊTE PUBLIQUE n° EP_SB24/02 du 08/08/2024 au 07/09/2024

| N° Demande | Demandeur | Nature Opération(s) | Parcelle | Surface ou Longueur | Caractéristiques | Commune | Localisation |
|------------|-----------------------|-----------------------------------|----------|---------------------|---|-----------------------|---------------------|
| SB24/0021 | EARL Y'A MAREE | Reclassement | 02303847 | 600 m | Moule Sur bouchot (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées) | HILLION | HILLION |
| SB24/0022 | EARL Y'A MAREE | Reclassement | 02003045 | 600 m | Moule Sur bouchot (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées) | HILLION | HILLION |
| SB24/0024 | LES MERVEILLES DU CAP | Création d'un chantier à naissain | 01004445 | 100 m | Moule Sur corde terrain découvrant (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées) | PLEVENON | BAIE DE LA FRESNAIE |
| SB24/0023 | LES MERVEILLES DU CAP | Création d'un chantier à naissain | 01004551 | 100 m | Moule Sur corde terrain découvrant (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées) | PLEVENON | BAIE DE LA FRESNAIE |
| SB24/0018 | LES MERVEILLES DU CAP | Reclassement | 01007139 | 225 m | Moule Sur bouchot (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées) | SAINTE-CAST-LE-GUILDO | BAIE DE LA FRESNAIE |
| SB24/0017 | LES MERVEILLES DU CAP | Reclassement | 01006832 | 575 m | Moule Sur bouchot (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées) | SAINTE-CAST-LE-GUILDO | BAIE DE LA FRESNAIE |



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

CAHIER
ENQUÊTE PUBLIQUE n° EP_SB24/02
du 08/08/2024 au 07/09/2024
Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

- la Mairie de :
- le service délocalisé de :

Les demandes d'autorisations de cultures marines ayant fait l'objet d'une annonce et d'une enquête publique par affiche apposée du 08/08/2024 au 07/09/2024 dans :

- Les mairies de CREHEN, FREHEL, HILLION, LAMBALLE-ARMOR, MATIGNON, PLEBOULLE, PLEVENON, SAINT-CAST-LE-GUILDON, SAINT-JACUT-DE-LA-MER
- Les locaux de la Direction départementale des territoires et de la mer de SAINT-BRIEUC et PAIMPOL.

- N'ont pas fait l'objet d'observations
- Ont fait l'objet des observations ci-jointes

Fait à _____, le _____

Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256 – 22022 SAINT-BRIEUC Cedex
Adresse géographique du site :
2 rue du docteur Montjarret – BP94 – 22500 PAIMPOL Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30